



150^e 1870 - 2020

Municipalité de Namur

996, rue du Centenaire

Namur (Québec) J0V 1N0

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mesures administratives Coronavirus (Covid-19)

Le 23 mars 2020 - Nous désirons vous transmettre de l'information importante sur le Coronavirus (Covid-19) ainsi que les mesures entreprises par votre municipalité suivant les recommandations du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le Gouvernement.

Nous vous encourageons à respecter les recommandations émises par les autorités provinciales et fédérales ainsi qu'à suivre l'évolution de la situation régulièrement. Vous trouverez l'information sur le site internet suivant:

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Pour les personnes n'ayant pas accès à l'internet, nous vous recommandons de suivre la situation en écoutant les nouvelles sur les différentes plateformes télévisées.

Voici les consignes sanitaires données à ce jour qui sont fortement recommandées de suivre:

Consignes sanitaires pour tous

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes ;
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Il est demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre, sauf en cas de nécessité. Les déplacements inter-régionaux devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, le **1 819 644-4545**. Pour vous aider à minimiser les répercussions de telles réactions dans votre vie, consultez la page [Stress, anxiété et déprime associée à la maladie à coronavirus COVID-19](#).

Pour les citoyens de retour de voyage

Un isolement de 14 jours est recommandé à toutes les personnes qui reviennent de l'étranger depuis le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure. Ces personnes doivent faire preuve de vigilance et surveiller leurs symptômes.

Les entreprises qui livrent des marchandises au Québec en provenance de l'étranger n'ont pas à demander à leurs employés de se placer en isolement temporaire.

Cet isolement est obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger. Pour le secteur public, les employés conserveront leur traitement durant la période d'isolement.

Les personnes qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du Canada et qui sont en isolement à la maison doivent respecter les consignes décrites ci-dessous.

Restez à la maison

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE ou à la garderie, ni dans aucun endroit public.
- N'empruntez pas les transports publics.
- Reportez tout rendez-vous médical non urgent.
- N'accueillez pas de visiteurs à la maison.

Appelez au **1 819 644-4545** si vous avez de la toux ou de la fièvre

- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous.
- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires.
- Avant de vous rendre à l'urgence, contactez le **1 819 644-4545** si votre condition le permet. Si vous êtes un voyageur de retour depuis moins de 14 jours, précisez-le. On vous dira comment vous rendre et quelles précautions prendre (port de masque, utilisation de transport personnel ou d'une ambulance, etc.).

Si vous vivez avec d'autres personnes qui n'ont pas voyagé

- Si vous n'avez pas de toux ou de fièvre, il n'y a aucune mesure particulière à prendre. Lavez vos mains régulièrement et évitez de partager vos objets personnels tels que : assiettes, ustensiles, verres.
- Si vous avez de la toux ou de la fièvre, contactez le **1 819 644-4545** et en attendant les consignes :
- N'accueillez pas de visiteurs à la maison.
- Demeurez seul dans une pièce de la maison le plus souvent possible et fermez la porte.
- Mangez et dormez seul dans une pièce de la maison.
- Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est uniquement réservée. Sinon, désinfectez-la après chaque utilisation.
- Évitez le plus possible d'être en contact avec les autres personnes de la maison. Si c'est impossible, portez un masque. Si un masque n'est pas disponible, gardez une distance d'au moins 2 mètres (longueur d'une grande table à manger) entre vous et les autres.
- Utilisez un mouchoir en papier pour tousser, vous moucher ou éternuer.
- Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et, ensuite, lavez vos mains avec l'eau et du savon.
- Si vous n'avez pas de mouchoir en papier, tousser ou éternuez dans le creux de votre coude.

Vous pouvez contacter le service Info-Social 811 (consultation téléphonique psychosociale 24/7)

Contactez le service Info-Social 811 si vous vivez :

- du stress, de l'anxiété;
- des réactions émotives qui perdurent (pleurs fréquents, irritabilité, etc.);
- un sentiment de panique;
- des idées qui tournent sans arrêt dans votre tête, cela vous envahit et vous fait peur;
- des répercussions sociales de la maladie.

Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et vous partageront de l'information et des conseils selon vos besoins.

Ordonnance du Gouvernement du Québec de fermer les commerces et endroits publics

Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture de certains commerces et endroits publics. La municipalité a fermé la salle Le Carrefour Namurois jusqu'à nouvel ordre. Les activités prévues pour souligner le 150^e anniversaire ont été repoussées à une date ultérieure. La municipalité a fermé ses bureaux administratifs le 17 mars à midi, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Suivant la demande du gouvernement du Québec auprès des propriétaires de restaurants et cafés, le restaurant Au Moulin du Temps a fermé le 19 mars à partir de midi pour un temps indéterminé. Nous vous invitons à consulter la page Facebook du restaurant pour avoir de l'information supplémentaire.

Concernant les lieux de cultes, tous les rassemblements religieux de quelque confession que ce soit devront être suspendus.

Le Marché Bonichoix a fait l'annonce qu'il offrira à partir du 19 mars, un service de livraison temporaire afin d'aider à stabiliser le COVID-19. Les livraisons se feront les jeudis, préalablement commandées les mercredis par téléphone au **(819) 426-2123**. Des frais de 5 \$ seront assujettis pour la livraison excepté pour les gens de 70 ans et plus qui sont actuellement confinés à la maison. Le service sera disponible pour les endroits suivants: Namur, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau, Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que le Lac-des-Plages. Un minimum de 60 \$ d'épicerie est requis pour la livraison.

Le service traiteur Carole Leggett offre la préparation de plats, vous pouvez la contacter au **(819) 426-3406** pour avoir plus d'information.

Les services de la Station Namur / Petro T sont maintenus, le paiement par carte de débit ou crédit serait à favoriser si possible, Le nettoyage du magasin et des équipements fréquemment utilisés par les clients et les employés sera augmenté de façon considérable. Voici les coordonnées de la Station Namur / Petro T pour avoir de l'information supplémentaire **(819) 426-2822**.

La quincaillerie Groupe Godin est ouverte, des mesures sanitaires ont été mises en place. Nous vous invitons à vous informer sur le service de livraison au **(819) 426-2177**.

Visites dans les hôpitaux, CHSLD, et autres établissements pour aînés et adultes vulnérables

À compter du 14 mars 2020, les visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial visées et les résidences privées pour aînés seront interdites afin de protéger les personnes les plus vulnérables ainsi que les travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Personnes âgées

Afin de protéger leur santé, il est demandé aux personnes âgées de 70 ans et plus, de rester à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, comme pour se présenter à un rendez-vous médical important. Lorsque disponibles, les services de livraison à domicile sont à privilégier.

Les personnes âgées peuvent cependant sortir prendre une marche en respectant les consignes sanitaires recommandées.

Familles et amis sont invités à appeler les personnes âgées afin de prendre de leurs nouvelles et leur demander de se protéger.

Le conseil municipal tient à vous rassurer que les services essentiels seront maintenus jusqu'à nouvel ordre. Le personnel de l'administration et de la voirie demeure en fonction avec certaines restrictions. En tout temps, vous pouvez déposer des documents dans la boîte aux lettres adjacente à la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Le personnel administratif demeure accessible par téléphone ou par courriel. Cependant, nous vous invitons à limiter vos appels pour des urgences ou un besoin essentiel.

Directrice générale	dir.general@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2202
Directrice générale adjointe	adjointe@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2201
Directeur du service incendie	dir.incendie@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2265
Inspecteur municipal	urbanisme@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2205

Le service de premiers répondants est qualifié pour la situation actuelle et est toujours en fonction. Le service incendie aussi sera maintenu étant un service essentiel.

Soyez assuré que de l'information vous sera transmise selon l'évolution de la situation.

Merci pour votre compréhension, et respectons ensemble les recommandations afin de limiter la propagation du COVID-19.

The municipal council wishes to reassure you that essential services will be maintained until further notice. The administrative and road staff remain on duty with certain restrictions. You can deposit documents at any time in the mailbox adjacent to the front door of City Hall. Administrative staff remain available by phone or email. However, we invite you to limit your calls for emergencies or an essential need.

General Direction	dir.general@namur.ca	(819) 426-2457 ext. 2202
General dir. Adj.	adjointe@namur.ca	(819) 426-2457 ext. 2201
Dir. of the fire dept	dir.incendie@namur.ca	(819) 426-2457 ext. 2265
Municipal inspector	urbanisme@namur.ca	(819) 426-2457 ext. 2205

The first responder service is qualified for the current situation and is still in operation. The fire service will also be maintained, being an essential service.

Rest assured that information will be sent to you as the situation evolves.

Thank you for your understanding, and we respect the recommendations together to limit the spread of COVID-19.

If you have a cough or fever or you are worried about the coronavirus, you can call [819-644-4545](tel:819-644-4545).

To minimize the spread of Covid-19, it is recommended that you stay at home. You can only go out if you have an essential need.

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a.
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CE QUE VOUS DEVEZ RETENIR

Nous vous invitons à afficher cette feuille à un endroit visible dans votre maison en cas de besoin.

Rappelez-vous de ceci :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes ;
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Restez à la maison autant que possible et évitez les déplacements inutiles et n'organiser aucun rassemblement jusqu'à nouvel ordre.

Il est demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre, sauf en cas de nécessité. Les déplacements inter-régionaux devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Vous devez prendre au sérieux les directives du Gouvernement

Si vous éprouvez des symptômes, de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, le **1 819 644-4545**. Pour vous aider à minimiser les répercussions de telles réactions dans votre vie, consultez la page Stress, anxiété et déprime associée à la maladie à coronavirus COVID-19.

Voici les coordonnées de la municipalité :

Directrice générale	dir.general@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2202
Directrice générale adjointe	adjointe@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2201
Directeur du service incendie	dir.incendie@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2265
Inspecteur municipal	urbanisme@namur.ca	(819) 426-2457 poste 2205

Voici les coordonnées des commerces de la municipalité :

Le marché Bonichoix	(819) 426-2123
Station Namur / Petro T	(819) 426-2822
Traiteur Carole Leggett	(819) 426-3406
Quincaillerie Godin	(819) 426-2177

SITE INTERNET : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

TÉLÉPHONE: 1 819 644-4545

Petit guide pour les nouveaux chômeurs

Des dizaines de milliers de Québécois vont perdre leur emploi dans les prochaines semaines, si ce n'est pas déjà fait, à cause du coronavirus. Les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place une série de mesures pour leur venir en aide, mais il est très difficile d'y voir clair. Le Journal vous présente donc un outil pour savoir à quelle aide vous avez droit et à qui vous adresser pour l'obtenir. Nous nous sommes inspirés d'un graphique publié mercredi par le député bloquiste Michel Boudrias.

SARAH DAUDET-REAU,
JOURNALIER ET
JEAN-FRANÇOIS GUYER

JE SUIS TRAVAILLEUR AUTONOME

J'ai le revenu habituel relié à mon travail

OUI

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE PRESTATION

Je suis admissible à l'assurance-emploi*

OUI

Je suis en isolement (les jobs ouais qui reviennent de l'étranger ou qui doivent s'occuper d'un proche)

OUI

Allocation de soutien d'urgence Agence du revenu du Canada

AUTRES CHOSES À SAVOIR

- Vous pouvez produire vos déclarations de revenus un mois plus tard que d'habitude, soit au 31 août 2020, et en plus vous aurez droit à un solde de 300 \$ par enfant.
- Si vous êtes admissible au crédit pour la TPS, vous recevrez un paiement spécial qui peut atteindre 400 \$ pour une personne seule et 600 \$ pour un couple.

*Admissibilité à l'assurance-emploi dépend de plusieurs facteurs, dont le domicile (emploi et la région de résidence). Pour savoir si vous êtes admissible, consultez le site web du gouvernement du Canada ou appelez le 1 800-363-6942.

JE SUIS EMPLOYÉ

J'ai le revenu habituel relié à mon travail (salaires, journées payées pour vacances, maladie, assurance collective, etc.)

OUI

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE PRESTATION

Mon employeur est fermé ou au ralenti

OUI

J'ai dû m'absenter pour rester avec mes enfants

OUI

Allocation des soins d'urgence (max. 900 \$/14 jours) Agence du revenu du Canada

Je suis en isolement

OUI

J'ai le coronavirus ou je suis en isolement obligatoire, par exemple parce que je reviens de voyage

OUI

Programme d'aide temporaire aux travailleurs, gouvernement du Québec (max. 1146 \$/14 jours) quebec.ca/coronavirus

OUI

Inscrivez-vous à l'assurance-emploi (en ligne ou en personne)

OUI

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ligne d'information du gouvernement du Québec sur le coronavirus: **1 877-644-4545**

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PAT): **1 800-863-6542**

Ligne spéciale de l'assurance-emploi: **1 833-381-2725**

Assurance-emploi: **1 800-908-6352**

Allocations d'urgence: **1 800-622-6232**

LE BILAN DU JOUR

242 726
Cas dans le monde

872
+ 251 par rapport à mercredi
Cas au Canada

121
+ 27 par rapport à mercredi
Cas au Québec

Source: coronavirus.ca/covid19/fr/ Québec